

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

Bégin, le 6 juin 2020

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 6 juillet 2020 à 19h30, à huis clos à l'édifice municipal et par audioconférence dû au coronavirus, sous la présidence de M. Gérald Savard, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Romain Tremblay	conseiller au siège no 1 ;
M. Mario Samson	conseiller au siège no 2 ;
M. Stécy Potvin	conseiller au siège no 3 ;
M. Ghislain Bouchard	conseiller au siège no 4 ;
Mme Caroline Audet	conseillère au siège no 6 ;

Le membre du conseil suivant est absent :

M. Alexandre Germain	conseiller au siège no 5 ;
----------------------	----------------------------

Assiste également à cette séance :

Mme Louise Perron, secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

- 1.00 Mot de bienvenue ;
- 2.00 Adoption de la tenue de la séance tenue à huis clos à l'édifice municipal ;
- 3.00 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 4.00 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 et la séance extraordinaire du 22 juin 2020 ;
- 5.00 Approbation des comptes ;
- 6.00 Lecture de la correspondance ;
- 7.00 Ouverture de l'édifice municipal au public ;
- 8.00 Changement d'un ponceau – chemin du CAIR ;
- 9.00 Mandat de sondage au refus – prolongement conduite eau potable 5^e rang ;
- 10.00 Autorisation d'aller en appel d'offres – travaux d'asphaltage 4^e rang – rapiéçage mécanisé ;
- 11.00 Rapport des comités ;
- 12.00 Divers :
 - 12.01 Location de salles ;
 - 12.02 Achat – Tracteur à gazon ;
 - 12.03
 - 12.04
- 13.00 Période de questions ;
- 14.00 Levée de la séance ordinaire.

1.0 MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2.00 ADOPTION DE LA TENUE DE LA SÉANCE TENUE À HUIS CLOS À L'ÉDIFICE MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-07-132 TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS À L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Le conseil de la municipalité de Bégin siège en séance ordinaire ce 6 juillet 2020 à huis clos à l'édifice municipal. L'enregistrement audio est réalisé et sera disponible sur le site internet de la municipalité.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'après vérification avec les autorités du MAMH et de la santé publique, seule la présence physique des élus est dorénavant permise, en respectant les directives gouvernementales de distanciation et d'hygiène lors de la tenue des séances et une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible par un enregistrement audio ou audiovisuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Samson,

Appuyé par M. Stécy Potvin ;

Et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer physiquement.

Adoptée

3.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la secrétaire-trésorière adjointe, Monsieur le maire demande son adoption.

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-07-133 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Audet;

APPUYÉE PAR M. Mario Samson;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la secrétaire-trésorière adjointe ;

Il est également convenu de laisser ouvert l'item « divers » ;

Adoptée

4.00 APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2020

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-07-134 **APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2020** **ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ghislain Bouchard;

APPUYÉ PAR M. Romain Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que les minutes de la séance ordinaire du 1 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 22 juin 2020 soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire-trésorière et directrice générale.

Adoptée

5.00 APPROBATION DES COMPTES

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-07-135 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ghislain Bouchard;

APPUYÉ PAR M. Mario Samson;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que soit autorisé les déboursés du fonds général de la Municipalité de Bégin pour une somme de 97 648.90 \$ qui se détaille de la façon suivante :

Administration :	16 823.70 \$
Loisirs/sports/culture :	4 410.40 \$
Projets spéciaux :	32 554.31 \$
Voirie/urbanisme :	20 883.10 \$
Eau/égout/déchets :	14 829.45 \$
Service incendie/ sécurité publique :	8 147.94 \$
Incompressibles :	6 051.63 \$

Que la secrétaire-trésorière-adjointe soit et est autorisée à en faire le paiement.

Je soussignée, Louise Perron, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précédemment décrites.

**MME LOUISE PERRON,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE-ADJOINTE.**

Adoptée

6.00 CORRESPONDANCE

1. Reçu le 4 juin 2020 par courriel, une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation nous confirmant la tenue des camps de jour en respectant les ratios d'encadrement habituels et non plus les ratios réduits.
2. Reçu le 12 juin 2020 par courriel, une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous mentionnant que la semaine de la municipalité pourra avoir lieu selon une formule virtuelle et que la cérémonie prévue pour le Mérite municipal ne pourra être tenue en 2020.
3. Reçu le 15 juin 2020, un courriel de M. Patrice Desgagné demandant à la municipalité des travaux d'entretien majeur du chemin de la rivière Blanche jusqu'au minimum le premier chalet.
4. Reçu le 16 juin 2020 par courriel, une lettre de Déry Télécom faisant suite à la résolution 20-04-080 concernant le prolongement du branchement des résidences situées au 2^e rang Ouest de Bégin. À cet effet, l'entreprise est en attente de la prochaine phase du programme qui pourrait couvrir le secteur mentionné afin d'y déposer le projet. Nous serons informés des développements.

7.00 OUVERTURE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL AU PUBLIC

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-07-136 ACCÈS À L'ÉDIFICE MUNICIPAL AU PUBLIC

CONSIDÉRANT que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT que la sécurité des employés municipaux est une priorité pour le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il est de mise de maintenir l'interdiction de l'accès à l'édifice municipal au public ;

POUR CES MOTIFS ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Mario Samson ;

APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin ;

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS :

De maintenir l'interdiction de l'accès à l'édifice municipal au public jusqu'au 31 août 2020.

Adoptée

8.00 CHANGEMENT D'UN PONCEAU – CHEMIN DU CAIR

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-07-137 **CHANGEMENT D'UN PONCEAU - CHEMIN DU CAIR**

ATTENDU que Monsieur le maire a dû procéder à des travaux d'urgence dans le chemin du CAIR ;

ATTENDU que ces travaux consistaient à remettre en place un ponceau existant qui a été déplacé par la crue des eaux et d'y refaire en même temps de la stabilisation de berge avec de l'enrochement ;

ATTENDU que M. le maire a autorisé une dépense de 1 152 \$ sans autorisation ;

POUR CES MOTIFS ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Mario Samson ;

APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin ;

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS :

D'accepter la dépense mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

Adoptée

9.00 MANDAT DE SONDAGE AU REFUS – PROLONGEMENT CONDUITE EAU POTABLE 5^E RANG

Étant donné que M. Normand Villeneuve ne nous a pas encore fait parvenir sa soumission, cet item sera discuté à une séance ultérieure.

10.00 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES – TRAVAUX D'ASPHALTAGE 4^E RANG – RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-07-138 **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES – TRAVAUX D'ASPHALTAGE 4^E Rang – rapiéçage mécanisé**

ATTENDU que le conseil municipal désire aller en appel d'offres pour la fourniture et la pose de bitume pour le rapiéçage de pavage pour 4 segments dans le 4^e rang ;

ATTENDU que l'article 936 du code municipal stipule qu'une municipalité doit demander des soumissions par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, si lesdits travaux prévus comportent une dépense qui est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure à 100 000 \$;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;

APPUYÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Mireille Bergeron, à préparer un cahier de charges relativement à des travaux de rapiéçage mécanisé de pavage sur 4 segments du 4^e Rang ;

D'inviter des entrepreneurs à soumissionner conformément à la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Bégin.

11.00 RAPPORT DES COMITÉS

M. Romain Tremblay :

Concernant le service incendie, M. Tremblay mentionne que tous les pompiers ont reçu leur uniforme. Également, il informe les personnes présentes que les pratiques sont débutées mais pas beaucoup de pompiers y participent. Ils attendent à l'automne pour voir si la moyenne de participation va monter avant de faire quoi que ce soit pour ceux qui n'auront pas fait leurs heures de pratique obligatoires conformément au schéma de risques incendie.

12.00 DIVERS

12.01 LOCATION DE SALLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-07-139

LOCATION DE SALLES – PERCE-NEIGE - SALLE COMMUNAUTAIRE ET SALLE D'ENTRAÎNEMENT

ATTENDU que nous sommes en pleine période de pandémie ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a émis des mesures sanitaires pour la population en générale ;

ATTENDU qu'il est impossible que les mesures soient toutes respectées lors d'usage desdites salles ;

ATTENDU qu'il est prioritaire de protéger la santé des gens ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Romain Tremblay ;

APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet ;

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS :

D'interdire la location du Perce-Neige, de la salle communautaire et de la salle d'entraînement et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Adoptée

12.02 ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-07-140 **ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON**

ATTENDU qu'il est une nécessité d'acquérir un nouveau tracteur à gazon ;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;

APPUYÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS :

D'autoriser M. le maire à magasiner un tracteur à gazon pour la municipalité.

D'octroyer un montant maximum de 10 000 \$ pris à même le surplus accumulé pour cette dépense.

Adoptée

13.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est parvenue au conseil.

14.00 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-07-141 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

N'ayant plus d'items à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ghislain Bouchard;

APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De lever la présente séance ordinaire à 20h00.

Adoptée

Je, Gérald Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



**M. GÉRALD SAVARD,
MAIRE.**

**MME LOUISE PERRON,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE-ADJOINTE.**